

## **Une lecture d'Aix-Marseille-Provence-Métropole à la lumière de la doctrine sociale de l'Eglise**

Certes, il faut rester modeste. Entre les principes de la doctrine sociale de l'Eglise qui ont une vocation universelle et ne peuvent se comprendre que dans l'héritage de la parole de Dieu et les ambitions d'un projet territorial conduit par des laïques, il faut être audacieux pour prétendre trouver des points communs entre une parole d'Eglise et une nouvelle étape dans la décentralisation.

Mais il n'est pas interdit d'essayer de replacer la construction laborieuse d'Aix-Marseille Provence-Métropole dans les enseignements de la doctrine sociale de l'Eglise. Non pas pour voir dans cette aventure la mise en œuvre concrète de cette doctrine, ce qui serait évidemment ridicule, mais pour dégager quelques axes forts susceptibles d'améliorer son sens et sa finalité. Et pour montrer que ses fondements peuvent s'analyser à travers les nombreuses interventions du Magistère sur les thèmes sociaux.

De quoi s'agit-il en fait ? De construire un nouveau territoire plus favorable pour sa population, créateur d'emplois, facilitant les déplacements, susceptible de réduire les inégalités de toute nature qui le spécifient, capable de préserver son environnement et de porter un projet de développement à la hauteur de ses ambitions; mais aussi de pouvoir tirer tous les bénéfices de sa position géographique, de son ouverture au monde, du talent de ses acteurs et de la diversité de ses habitants. Sans avoir la faiblesse ou l'inconscience de penser qu'une loi peut changer rapidement un territoire en incitant à de nouveaux comportements, on peut estimer qu'une meilleure prise en compte de la doctrine sociale de l'Eglise pourrait non seulement améliorer le projet métropolitain mais lui donner un sens. Celui du bien commun.

La situation actuelle de cet espace de 3 100 Km<sup>2</sup>, regroupant 91 communes, 6 intercommunalités et près de 2 millions d'habitants est préoccupante. Elle se traduit par un chômage important, de graves pénuries d'emplois, une faible activité, de grandes inégalités dans les conditions de vie, un taux de pauvreté parmi les plus élevés de France. Malgré des points forts qui font sa réputation et son attractivité, ce territoire est en recul par rapport aux autres grandes concentrations urbaines du pays. Ici, plus qu'ailleurs, les effets de polarisation fonctionnent mal, les grandes entreprises n'entraînent pas les petites, la recherche ne bénéficie pas à la production, l'offre de transports collectifs est faible, les activités de pointe ne sont pas ouvertes aux demandeurs d'emploi et une économie de bazar organise dans la précarité la survie de familles dans le besoin. Ce territoire est éclaté. On parle d'une économie d'archipel.

Les principales villes qui l'animent ne travaillent que rarement ensemble. A Marseille, il n'y a pas de points communs entre la rénovation réussie du front de mer à la Joliette et la réhabilitation incertaine du centre-ville et des quartiers nord. Cette ville populaire, historiquement ouvrière et portuaire, s'oppose à sa voisine Aix-en-Provence, plus riche, séparée de la ville-centre par trente kilomètres d'indifférence. La capitale historique qui cultive son image de ville judiciaire et universitaire ne veut pas partager avec Marseille le produit d'une fiscalité plus généreuse. A l'est, Aubagne, autre fois centre agricole, entend jouer cavalier seul au bénéfice de sa position géographique privilégiée. A l'ouest, l'étang de Berre est un puissant espace d'industries lourdes tourné vers l'international. Au centre les deux bassins portuaires de Fos et de Marseille subissent une réduction régulière de leur activité.

Pour les chefs d'entreprises, pour les habitants, pour les universités, pour le grand port maritime de Marseille, pour les touristes, l'espace métropolitain est une réalité quotidienne. Mais ce tas ne fait pas un tout. Car si la métropole existe par ceux qui y habitent, elle n'existe pas pour ceux qui en dirigent des parties qui ne font pas un ensemble cohérent. Là est le problème. Le principe de la métropole est celui du partage, de l'échange des savoirs et de la mutualisation des compétences. Le contexte de la décentralisation modifie la donne. Les pouvoirs locaux ont aujourd'hui des pouvoirs accrus pour mettre en place des politiques économiques, sociales et environnementales dans un contexte de transfert de compétence de la part d'une Etat trop endetté pour prolonger le rôle qui fut le sien dans une mondialisation incontrôlée. L'opposition actuelle de la plupart des maires au projet métropolitain peut s'analyser comme le refus de partager leurs ressources au bénéfice du bien commun. *C'est bien l'encyclique « Pacem in terris » qui invite les pouvoirs publics à examiner et résoudre les problèmes que pose le bien commun universel en matière économique, sociale, politique ou culturelle ».*<sup>165</sup><sup>1</sup>

## **I-Les principes de la doctrine sociale de l'Eglise**

### **A-La personne humaine**

Les 2 millions de personnes qui habitent la métropole ne sont pas seulement des habitants, des citoyens et des travailleurs. Ce sont d'abord des personnes humaines dans toute la complexité de l'humanité. *« la personne ne peut jamais être pensée uniquement comme une individualité absolue, bâtie par soi-même et sur soi-même, comme si ses caractéristiques propres ne dépendaient par d'autre chose que d'elle même »*-125

Les inégalités de traitement entre les hommes et les femmes doivent être combattues car *« l'homme et la femme ont la même dignité et sont d'égale valeur »*-111-*« l'homme et la femme sont en relation avec les autres avant tout comme dépositaire de leur vie »*-112. Ils partagent un devoir de solidarité pour ne pas tomber dans les *« péchés sociaux »*<sup>118</sup> qui constituent *« une agression directe contre le prochain »* 118

Quelle est sur ce territoire la liberté de ses 150 000 chômeurs, de ses 70 000 allocataires du revenu de solidarité active, du quart de ses habitants au dessous du seuil de pauvreté, du niveau très élevé des inégalités des revenus médians, entre 1 et 9 entre les plus riches et les plus pauvres? Les conditions de son expression ne sont évidemment pas remplies car *« le juste exercice de la liberté personnelle exige des conditions précises d'ordre économique, social, juridique, politique et culturel »* 137 et *« la libération des injustices promeut la liberté et la dignité de l'homme »* 137.

L'Eglise proclame haut et fort que *« tous les hommes ont la même dignité de créature à l'image de Dieu »*- 144 et que *« la vie communautaire est une caractéristique naturelle qui distingue l'homme du reste des créatures terrestres »*-149. Une ambition de la métropole est de permettre à ses habitants de faire communauté.

### **B-Le principe du bien commun**

---

<sup>1</sup> Les citations en italiques sont extraites du « Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise » du Conseil Pontifical Justice et Paix- Les numéros renvoient à ces citations. Editions du Cerf- 2013

Toute la doctrine sociale de l'Église est construite sur le principe du bien commun, « *raison d'être de l'autorité politique* »...dont, pour le garantir, « *le gouvernement de chaque pays a pour tâche spécifique d'harmoniser avec justice les divers intérêts sectoriels* »<sup>169</sup>. C'est pour construire un territoire de solidarité et d'efficacité que la métropole a vocation à définir un bien commun et à défendre un intérêt général métropolitain qui n'est pas l'addition des intérêts locaux communaux ou intercommunaux. Ce défi est dans les complémentarités à construire entre des villes concurrentes entre elles, des pouvoirs locaux éclatés, des écarts de conditions de vie qui mettent en péril la capacité de ces 2 millions d'habitants à vivre ensemble dans la solidarité. Il y a, dans la construction d'Aix-Marseille-Provence, un bien commun à construire.

### **C-La destination universelle des biens**

Ce principe de base veut dire que « *chaque homme doit avoir la possibilité de jouir du bien – être nécessaire à son plein développement* »-172. Le pari métropolitain est d'aller dans cette direction en réduisant de façon significative les inégalités de condition de vie en améliorant la situation des exclus du développement et des accidentés de la vie car « *le principe de la destination universelle des biens requiert d'accorder une sollicitude particulière aux pauvres, à ceux qui se trouvent dans des situations de marginalité...Il faut réaffirmer l'option préférentielle pour les pauvres* »- 182. Les familles de condition modeste, les dépendants des prestations sociales, les 25% de pauvres dont 15% de très pauvres qui vivent ou survivent sur ce territoire invitent à savoir donner les moyens à tous les métropolitains de mener une vie digne.

### **D-Le principe de subsidiarité**

La personne n'est pas seule. Elle s'insère dans des réseaux familiaux, sociaux, économiques, politiques qui construisent ses rapports avec la société. La société civile porte, en mobilisant toutes les structures impliquées dans son développement, la démocratie participative de la métropole. A ce titre, le futur conseil de développement d'Aix-Marseille-Provence répond au constat « *qu'il est impossible de promouvoir la dignité de la personne en dehors de la société civile* » réalisée grâce à « *la personnalité créative du citoyen* »-185. De même, le principe de subsidiarité s'applique pleinement dans le cadre des conseils de territoires définis par la loi. Ces territoires ne sont pas encore définis. Il serait souhaitable qu'ils recouvrent des zones d'emploi et des bassins de vie plutôt que de s'inscrire dans les limites des intercommunalités actuelles qui n'ont pas de réalité sociale ou économique.

### **E-La participation**

La conséquence de la subsidiarité est la participation. Elle fait ici référence à la gouvernance métropolitaine et à sa capacité à se donner les moyens « *de permettre au citoyen, comme individu ou en association avec d'autres, directement ou au moyen de ses représentants, de contribuer à la vie culturelle, économique, sociale et politique de la communauté civile à laquelle il appartient* » 189

### **F-La solidarité**

La doctrine sociale de l'Église fait référence aux « *très fortes disparités* » 192 qui persistent dans le monde et au devoir de solidarité, « *véritable vertu morale et détermination ferme et persévérante de travailler pour le bien commun* »-193. La situation sociale des

métropolitains, déjà rappelée, situe l'importance de l'effort de solidarité à mettre en œuvre sur ce nouveau territoire.

Ce sont les valeurs fondamentales de la vie sociale qui donnent sens au projet métropolitain : la vérité, la liberté, la justice, l'amour doivent guider la gouvernance métropolitaine car *« toutes les valeurs sociales sont inhérentes à la dignité de la personne humaine dont elles favorisent le développement authentique »* 197.

Les chrétiens parlent de charité, les laïques de solidarité. Il s'agit en fait du même référentiel. *« La charité sociale et politique ne s'épuise pas dans les rapports entre les personnes, mais elle se déploie dans le réseau au sein duquel s'insèrent ces rapports et qui constitue précisément la communauté sociale et politique, intervenant sur celle-ci en visant le bien possible pour la communauté dans son ensemble »* 208

## **II- Société et économie**

### **A-La famille, première société naturelle**

L'Eglise a toujours rappelé l'importance de la famille aussi bien pour la personne que pour la société, le mariage comme fondement de la famille et la place irremplaçable de l'amour qui *« s'exprime aussi à travers une attention prévenante envers les personnes âgées qui vivent dans la famille : leur présence peut revêtir une grande valeur »* 222. Le récent synode des évêques sur la famille a posé les questions des nouvelles formes de la famille très représentées sur le territoire métropolitain : familles monoparentales, familles recomposées, familles éclatées, familles divorcées car *« l'Eglise n'abandonne pas à eux-mêmes ceux qui, après un divorce, se sont remariés »*- 226. Elle rappelle par ailleurs le devoir d'éducation, le droit des enfants et les exigences de solidarité familiale. Sur le territoire métropolitain la part des familles monoparentales et des familles recomposées est l'une des plus élevée du pays.

### **B- Le travail humain**

C'est à partir de « Rerum Novarum », *« défense chaleureuse de l'inaliénable dignité du travailleur »*- 268 que l'Eglise a toujours défendu la valeur du travail comme *« participation à l'oeuvre non seulement de la création, mais aussi de la rédemption »* 263. La traduction juridique du travail est l'emploi, signifiée par un contrat de travail. *« Les problèmes de l'emploi interpellent les responsabilités de l'Etat auquel il revient de promouvoir des politiques actives du travail »*- 291. Il manque dans la métropole environ 70 000 emplois pour se situer dans la moyenne nationale. Si *« la subjectivité confère au travail sa dignité particulière »* 270, la dégradation des conditions de travail interpelle les employeurs du territoire métropolitain à savoir garantir la dimension sociale du travail. La doctrine sociale de l'Eglise note par ailleurs que *« le travail, de par son caractère subjectif ou personnel, est supérieur à tout autre facteur de production : ce principe vaut, en particulier, par rapport au capital »* 276.

### **C-La vie économique**

La capacité de production d'un territoire doit être *« mise au service de l'homme et de la société »* 326 et les biens, même légitimement possédés *« conservent toujours une destination universelle ; toute forme d'accumulation indue est immorale car en plein contraste avec la destination universelle assignée par le Dieu Créateur à tous les biens »* 328.

L'exigence d'une économie responsable pour la métropole est ainsi clairement reconnue. Au-delà c'est bien la connotation morale de l'économie qui est affirmée car « *la distinction nécessaire entre morale et économie ne comporte pas une séparation entre les deux domaines mais, au contraire, une réciprocité importante* »- 331. L'efficacité économique est inséparable de la promotion d'un développement solidaire. Les entreprises du territoire métropolitain sont ainsi invitées à « *servir le bien commun de la société grâce à la production de biens et de services utiles* » 338. C'est pourquoi « *le marché revêt une fonction sociale importante* » et que « *le devoir de l'Etat en matière économique est de définir un cadre juridique capable de régler les rapports économiques* »- 352

#### **D- La communauté politique**

L'opposition des maires à la construction de la métropole, principalement pour des raisons fiscales (ils refusent de partager leurs recettes) et locales (ils veulent garder la maîtrise de leur urbanisme) peut être interprétée, malgré la nécessité du partage et de la mutualisation, comme une forme de repli sur soi qui ne relève pas de l'intérêt général. Or, « *la communauté politique est constituée pour être au service de la société civile, dont elle découle* » 417. La société civile partage l'ambition métropolitaine du territoire. Les associations et les milieux économiques l'ont constamment reconnue. Si « *la communauté politique est tenue de régler ses rapports vis à vis de la société civile selon le principe de subsidiarité* » 419, elle doit entendre la voix des habitants contraints et des entrepreneurs limités dans leurs activités par un découpage administratif qui remonte à la Révolution française. La doctrine sociale de l'Eglise précise que « *ceux qui exercent des responsabilités politiques ne doivent pas oublier ou sous-évaluer la dimension morale de la représentation* » 410. « *La communauté politique est constituée pour être au service de la société civile dont elle découle* » 417.

#### **E-La communauté internationale**

La dimension internationale de la métropole relève notamment de son histoire et de sa position géographique, riveraine de la Méditerranée. Les lendemains difficiles des révolutions arabes et la montée des Islamismes radicaux donnent à la métropole une responsabilité particulière dans la construction d'un espace d'échanges et de paix entre les deux rives de la « Mare Nostrum ». Car « *le caractère central de la personne humaine et la disposition naturelle des personnes et des peuples à nouer des relations entre eux sont les éléments fondamentaux pour construire une vraie Communauté internationale dont l'organisation doit tendre au véritable bien commun universel* » 433. La situation politique et économique des pays de la rive sud de la Méditerranée invite les territoires de la rive nord, et notamment Aix-Marseille-Métropole, à faciliter la marche vers la démocratie et le développement parce que « *la solution du problème de développement requiert la coopération entre les différentes communautés politiques* » 446

#### **F-Sauvegarder l'environnement**

Le territoire métropolitain bénéficie d'un environnement de qualité mais d'une grande fragilité entre son littoral maritime, ses massifs et collines, ses plaines et ses rivières qui subissent les conséquences de la pression démographique, de l'emprise des grandes voies de communication, de ses zones d'activité et de ses centres commerciaux. Ce territoire est aussi consommé par la périurbanisation qui érode ses espaces naturels et diminue ses terres agricoles. Le Magistère souligne que « *La protection de l'environnement constitue un défi pour l'humanité toute entière : il s'agit d'un devoir commun et universel, de respecter un bien*

*collectif* » 466 et « *la responsabilité à l'égard de l'environnement, patrimoine commun du genre humain, s'étend non seulement aux exigences du présent, mais aussi à celles du futur* » 467

### **Appel aux catholiques métropolitains**

Tous les catholiques d'Aix-Marseille-Provence Métropole ne sont pas acteurs ni même partisans de la construction de ce nouveau territoire. Leur choix est éminemment respectable. Ces quelques lignes ont pour objet de montrer que les enseignements de la doctrine sociale de l'Eglise pourraient trouver dans ce projet une occasion d'application concrète. Sur un espace de grande mobilité, polarisé par de grandes villes, entre Europe et Méditerranée, ponctué de zones d'activité et de centres commerciaux, traversé par des voies de communication souvent saturées, bénéficiant d'un environnement privilégié, l'égalité de dignité de toutes les personnes qui y vivent n'est pas assurée.

Relever le défi métropolitain ne passera pas seulement par une nécessaire mutualisation des compétences et des moyens dans tous les domaines de l'action publique. Il faudra certes construire un réseau performant de transports en commun, aménager des zones d'activité dans le souci de la complémentarité, rapprocher les acteurs de l'économie de la connaissance, définir une fiscalité commune et un schéma d'aménagement adapté. Il faudra surtout s'attaquer aux facteurs qui écartent du développement un grand nombre de métropolitains victimes du chômage, de la pauvreté, de conditions d'habitat précaires, de la solitude et de l'exclusion. Mais le vrai enjeu de cette aventure est dans les valeurs qu'elle porte.

Ces valeurs pourraient être celles de la doctrine sociale de l'Eglise. Le principe du bien commun, la destination universelle des biens, le principe de subsidiarité, la participation, le principe de solidarité pourraient trouver dans la construction métropolitaine une occasion unique d'application. Une lecture chrétienne de la famille, une priorité reconnue au travail humain, une vie économique guidée par la morale, une communauté politique au service de la société civile, une coopération internationale pour le développement, l'attention accordée au prix des choses sans prix dans le partage, le don et l'environnement pourraient donner à la métropole le sens qu'aucune approche technique ne pourra à elle seule proposer.

Les catholiques métropolitains sont invités à participer à cette aventure collective. Quelles que soient leur condition, leur responsabilité ou leur situation sociale et professionnelle, ils peuvent voir dans les enseignements du Magistère les éléments nécessaires à la réussite de cette ambition. Parce que « *le nouveau besoin de sens est largement ressenti et vécu dans la société contemporaine* » 575 et que « *le foi en Dieu et en Jésus-Christ illumine les principes moraux qui sont le fondement unique et irremplaçable de la stabilité et de la tranquillité, de l'ordre interne et externe, privé et public, qui seul peut engendrer et sauvegarder la prospérité de l'Etat* » 577, il y a dans le projet métropolitain les éléments d'une « *civilisation de l'amour* » susceptible de rendre la société plus humaine et plus digne de la personne car « *seule la charité peut changer complètement l'homme* » 583.

Philippe Langevin en ce jour de Noël 2014.